

## Études surveillées

La commune met en place un service d'études surveillées après l'école pour les enfants scolarisés en élémentaire (du CP au CM2).



L'étude surveillée a lieu dans l'école où est scolarisé l'enfant :

- De 16h30 à 17h, une récréation de 30 minutes permet aux enfants de se détendre et de prendre leur goûter (fourni par les parents).
- De 17h à 18h, les enfants sont répartis dans les classes et font leurs devoirs durant 1 heure sous le contrôle d'un maître d'étude.

### L'accueil de loisirs "post-étude"

Les enfants inscrits après l'étude à l'accueil de loisirs y sont accompagnés par le maître d'étude.

Les inscriptions se font comme pour les autres inscriptions ALSH, via le Portail Familles et dans les mêmes délais.

Infos pratiques

Pour chaque enfant :

- Faire vos réservations sur le planning de votre Portail Familles
- Si besoin d'un accueil post-étude (accueil de loisirs), faire vos réservations sur le planning de votre Portail Familles

Document(s)

[Règlement Intérieur Accueils Périscolaires et Extrascolaires](#)

[Horaires des études surveillées 2023-2024](#)

Liens utiles

[Portail Familles](#)

Contact

**Service Vie de l'Enfant (SVE)**

Tél. : 01 60 59 18 06

[accueil.enfance@ville-boisleroi.fr](mailto:accueil.enfance@ville-boisleroi.fr)